

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.163

**Convention de mise à
disposition partielle
du service
maintenance de
Nautilus auprès de la
commune de La
Couronne**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.163**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE MAINTENANCE DE
NAUTILIS AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LA COURONNE**

GrandAngoulême exploite en régie directe le centre aquatique Nautilus, équipement sportif d'intérêt communautaire.

De son côté, la commune de La Couronne assure la gestion en régie directe de sa piscine municipale de plein air, dont l'ouverture au public est saisonnière.

Afin d'optimiser les coûts de gestion de ces deux équipements et de faire bénéficier à la commune de La Couronne de l'expertise de Nautilus notamment dans le domaine de la maintenance et de l'entretien des installations techniques, les 2 collectivités ont convenu que le service maintenance de Nautilus serait partiellement mis à disposition de la commune pour la saison estivale 2016.

En effet, l'article L 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales dispose : *«les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. (...) une convention conclue entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée en fixe les modalités après consultation des comités techniques compétents. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune ou l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service (...).»*

La convention qui est conclue du 15 mai au 31 décembre 2016, a pour effet de régler les modalités de cette mise à disposition partielle, notamment financières. A ce titre, la commune de La Couronne remboursera à la communauté, la totalité des charges de fonctionnement de Nautilus pendant la durée de la mise à disposition estimée à 0,15 EqTP. Celles-ci sont estimées à ce jour à 5 000 € majorés des frais de déplacement en véhicule de service et non compris les éventuelles interventions le weekend dans le cadre de l'astreinte.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique du 10 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition partielle du service maintenance de Nautilus auprès de la commune de La Couronne,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2016